

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 7 octobre 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-10-9808

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 3, 16 et 30 septembre 2019

19-10-9809

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 3, 16 et 30 septembre 2019 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-10-9810

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 176 989.62 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-10-9811

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 371 774.04 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande de subvention de l'Association du Lac-la-Retenué

19-10-9812

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité verse une subvention de 700\$ à l'Association du Lac-la-Retenué, pour une contribution pour les assurances pour l'année 2019, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande de Mon Emploi sur la Côte

ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien est consciente des défis liés aux recrutements de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU que la demande effectuée par l'association Alliance Affaires Côte-de-Beaupré pour l'installation d'une pancarte temporaire pour la campagne « Mon emploi sur la Côte »;

ATTENDU l'autorisation émise par le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation de deux enseignes temporaires;

19-10-9813

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien autorise l'installation de panneaux lors de la campagne « Mon emploi sur la Côte » au 6220 boulevard Sainte-Anne et cela entre le 7 octobre 2019 et le 3 novembre 2019.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Rien de particulier, conformité de règlement pour les autres municipalités.

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- L'activité de reconnaissance de bénévoles aura lieu le 17 octobre prochain sous forme de 5 à 7 ;
- Présentement la municipalité est à organiser la Fête de Noël qui aura lieu le 7 décembre prochain au gymnase de L'École Le Petit Prince ;

Autorisation de dépenses pour la Fête de Noël

19-10-9814

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise la somme de 3600\$ pour l'organisation d'une fête de Noël qui aura lieu le samedi 7 décembre 2019 au gymnase de l'École Le Petit Prince, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Adoption du plan d'action de la politique familiale et aînés

CONSIDÉRANT la résolution #19-08-9769 sur l'adoption du plan d'action de la politique familiale et aînés sur cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la durée et la volonté du conseil ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité ;

19-10-9815

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien adopte le plan d'action d'une durée de trois (3) ans de la future politique familiale incluant la démarche Municipalité amie des aînés et que les personnes suivantes : Mme Chantale Gagnon pour la politique familiale et M. Michel Laberge pour la politique pour les aînés, soient désignées ou reconduite pour le suivi et la mise en œuvre.

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 19 septembre 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

- Pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 46, rue Dameg.
- Pour refaire la terrasse et la construction d'un abri d'auto au 6003, avenue Royale.
- Pour l'agrandissement du garage au 6095, avenue Royale.
- Pour la réfection du toit en bardeau d'asphalte noir au 6215, avenue Royale.
- Pour la construction d'un garage isolé au 6609, avenue Royale.
- Pour la réfection du toit en bardeau d'asphalte bleu, l'ajout d'une lucarne avec toit en élastomère noir, le déplacement et le changement de fenêtres au 6817, avenue Royale.
- Pour l'installation d'une enseigne sur poteaux au 6110, avenue Royale.
- Pour l'agrandissement du cabanon et changement d'orientation au 6117, avenue Royale.

Demande de dérogation mineure :

- Pour permettre des aires de stationnement avec un empiètement de 3m du mur avant au lieu de 1m et un dégagement nul par rapport au mur avant au lieu de 2m, comme exigé par le règlement de zonage pour le projet de développement Héron.

- Pour permettre pour une largeur de lot de 11.18 mètres au lieu de 50 mètres exigés au règlement de lotissement en vue d'une subdivision du lot 4 439 653 rue de la Vallée.

Régie d'assainissement des eaux

- Le budget a été déposé par la Régie, la quote part représente 28.5% au niveau de la RAEU ;

Prévisions budgétaires 2020

19-10-9816

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2020 de la RAEU, un budget de 1 222 352 \$, pour une quote-part à la municipalité de L'Ange-Gardien de 278 495\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Dérogations mineures

Demande pour le lot 4 439 653, rue de la Vallée

CONSIDÉRANT QUE Yvan Morneau a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser la création d'un lot avec une largeur sur la ligne avant inférieure à celle prescrite par le règlement de lotissement.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2019;

19-10-9817

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au lot 4 439 653, rue de la Vallée visant à autoriser la création du lot projeté 6 336 342 avec une largeur sur la ligne avant à 11 mètres au lieu de 50 mètres tel qu'exigé par le règlement de lotissement, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande pour les lots 5 371 250 à 5 371 256, 6 285 106 à 6 285 129

(Développement Hérons)

CONSIDÉRANT QUE Jean-Luc Lefrançois, requérant pour Les gestions F.L.L Inc, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser des aires de stationnement avec un dégagement nul par rapport au mur avant et un empiètement en face du mur avant supérieur à celui autorisé par le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2019;

19-10-9818

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur des lots 5 371 250 à 5 371 256, 6 285 106 à 6 285 129, visant à autoriser des aires de stationnement avec un empiètement de 3m du mur avant au lieu de 1m et un dégagement nul par rapport au mur avant au lieu de 2m, comme exigé par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Catherine Roberge et Hubert Turgeon

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 46, Dameg;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;

19-10-9819 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Catherine Roberge et Hubert Turgeon, soit la construction d'une maison unifamiliale isolée au 46, Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gisèle Gadbois

19-10-9820 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour refaire la terrasse et la construction d'un abri d'auto au 6003, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gisèle Gadbois, soit refaire la terrasse et la construction d'un abri d'auto au 6003, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Iann Lachance

19-10-9821 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du garage au 6095, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Iann Lachance, soit l'agrandissement du garage au 6095, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Jean-Marie Laberge

19-10-9822 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du toit en bardeau d'asphalte noir au 6215, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean-Marie Laberge, soit la réfection du toit en bardeau d'asphalte noir au 6215, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Joelle Simard

19-10-9823 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage isolé au 6609, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Joelle Simard, soit la construction d'un garage isolé au 6609, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Cynthia Cauchon

19-10-9824 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du toit en bardeau d'asphalte bleu, l'ajout d'une lucarne avec toit en élastomère noir, le déplacement et le changement de fenêtres au 6817, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Cynthia Cauchon, soit la réfection du toit en bardeau d'asphalte bleu, l'ajout d'une lucarne avec toit en élastomère noir, le déplacement et le changement de fenêtres au 6817, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger

19-10-9825 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une enseigne sur poteaux au 6110, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de François Bélanger, soit l'installation d'une enseigne sur poteaux au 6110, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger

19-10-9826 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du cabanon et changement d'orientation au 6117, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 Septembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de François Bélanger, soit l'agrandissement du cabanon et changement d'orientation au 6117, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Adoption du règlement #19-666 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131

19-10-9827 ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 5 août 2019 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 3 septembre 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 3 septembre 2019 sans modification ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #19-666 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131.

12. Octroi de contrat pour l'entretien d'hiver des stationnements et stations de pompage

19-10-9828 ATTENDU les demandes de soumissions pour renouveler les contrats des stations de pompage et des stationnements de la Municipalité de L'Ange-Gardien, pour l'hiver 2019-2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte le renouvellement pour l'hiver 2019-2020 :

- M. Claude Laberge, pour l'entretien des stations de pompage, au coût de 1250\$;
- Les Entreprises Jocelyn Lefebvre, pour l'entretien des stationnements, au coût de 9175\$ plus taxes ;

ET que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de déneigement avec les entrepreneurs.

13. Achat d'équipements pour les terrains de soccer

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'équipements pour les terrains de soccer;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise de soccer bénéficie de prix avantageux pour ces équipements et qu'elle peut en faire profiter la Municipalité;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise de soccer est un organisme à but non lucratif visé par l'art. 938 para. 2.4 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera elle-même à l'installation des équipements achetés de la Fédération québécoise de soccer de sorte que le seul contrat qui lui est accordé en est un d'approvisionnement;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise de soccer a fourni une soumission pour l'achat des équipements au montant de 43 081,13\$, ce qui est inférieur au seuil de 101 100\$ prévu par le Code municipal pour donner ouverture au droit de lui accorder le contrat de gré à gré;

19-10-9829 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE La Municipalité de l'Ange-Gardien accorde à la Fédération québécoise de soccer le contrat d'achat des buts, drapeaux de coins et bancs avec abris pour les terrains de soccer tel que prévu à la soumission 9008G reçue le 18 septembre 2019 pour le montant de 43 081,13\$ taxes incluses.

Le paiement de cette somme sera à même la dépense pour le terrain de soccer.

14. Octroi de contrat pour la patinoire

19-10-9830 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien mandate M Philippe Cantin pour la réalisation de la patinoire, anneau de glace et petite patinoire pour les jeunes, pour la saison 2019-2020, au coût de 9750\$, tel que prévu dans l'offre de service, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Deuxième période de questions

16. Divers

1 Offre de services professionnels en droit municipal de Lavery

19-10-9831 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle l'entente de services professionnels en droit municipal, avec la firme d'avocats Lavery, pour un coût de 1000 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Acceptation de l'entente mutuelle de terminaison d'emploi transaction et quittance

19-10-9832 ATTENDU la résolution #19-09-9799 pour la fin de contrat du directeur des loisirs ;

ATTENDU l'entente mutuelle de terminaison d'emploi – transaction de quittance signée par les parties ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte la présente entente signée par les parties, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Engagement d'une responsable des loisirs

19-10-9833

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité effectue l'embauche de Mme Christine Gariépy, à titre de responsable des loisirs, pour le bureau municipal de L'Ange-Gardien, et qu'un contrat soit signé entre les deux parties, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Autorisation de dépenses

19-10-9834

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise une dépense de 1200\$ plus taxes, pour l'achat et l'installation de bollards en face de l'abri bus sur l'avenue Royale, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-10-9835

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h30, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale